

Les élèves paient par carte

Cette méthode connaît un véritable boom dans nos établissements scolaires

La carte de paiement magnétique pour régler la cantine, les bonbons, les photocopies... à l'école : le système n'est pas neuf mais se modernise et gagne de plus en plus d'établissements scolaires. S'il court-circuite les voleurs et racketteurs, il a un coût et permet aussi aux parents... de « fliquer » leur gosse !

Le collège d'Erpent à Namur vient de lancer le système : la carte étudiant, désormais pourvue d'une puce, permet désormais aux 1.160 élèves et professeurs de payer les sandwiches, pâtes, boissons, bonbons et bientôt photocopies sans sortir de billet de sa poche. L'argent liquide ne sera plus accepté.

« Nous avons adopté ce système pour éviter que de l'argent circule dans l'école et donc pour diminuer les vols, explique une responsable. Ce moyen de paiement permet aussi de nous faciliter la vie et de soulager le travail administratif ».

La carte est gratuite au départ, mais sera facturée 10 euros en cas de perte ou de vol. Les parents rechargent la carte par internet (PC Banking), l'enfant peut aussi la recharger à l'école en introduisant de l'argent liquide dans une borne. Mais ce mode de recharge n'est pas conseillé.

Chaque Pouvoir Organisateur

gère cela comme il l'entend. Aucune réglementation ni recommandation n'existent en la matière, au sein de la Fédération Wallonie Bruxelles, si ce n'est le principe de gratuité. Force est toutefois de constater que la carte n'est pas gratuite partout. Au collège Cardinal Mercier à Braine-l'Alleud par exemple, la carte est payante pour les élèves (7,50 euros) et gratuite pour le personnel. Et c'est 3 euros en cas de perte. « Le collège prend l'essentiel du coût à sa charge, précise le directeur M. Cambron. Cela se fait au détriment d'autres investissements ». Aux Ursulines à Mons, on ne s'en

LE COÛT DU SYSTÈME EST RÉPERCUTÉ SUR LE PRIX DES ALIMENTS VENDUS PAR L'ÉCOLE

cache pas : « le prix est en partie répercuté sur le prix des aliments et autres fournitures scolaires vendues », déclare l'économiste Gilles Lechien. Donc, sur les parents. Si ce mode de paiement empêche les vols et les rackets (lire ci-contre), il entraîne un surcoût pour les plus distraits. « Par semaine, nous devons bloquer une dizaine de cartes car les enfants les perdent », nous dit-on, tant au collège de Braine-l'Alleud qu'aux Ursulines de Mons,

où le tarif pour une carte perdue est de 5 euros. Un moindre mal peut-être : l'argent de la carte, lui, n'est pas perdu. C'est moins cher de perdre une carte qu'un billet de 20 euros !

2.000 EUROS DE MAINTENANCE

Chaque année, de nouvelles écoles s'équipent. APKiosk, une jeune PME de Tubize spécialisée dans l'installation de ces systèmes de paiement électronique (bornes, cartes, programme...) a bien senti qu'il y avait un marché à prendre. « Au salon de l'enseignement à Charleroi, il y avait un gros intérêt pour notre stand, se réjouit Michel Préat, programmeur. Et on continue encore à être bombardé de demandes. La lutte contre le vol et le racket est un argument de vente, dit-il. Mais on constate aussi que de plus en plus d'écoles, surchargées par leurs tâches administratives, sont heureuses de pouvoir se faciliter la vie ».

Les systèmes de paiement sont toujours faits sur mesure et les prix varient donc d'une école à l'autre. Si une école démarre de rien, l'installation des bornes, du système informatique, des cartes, etc. peut facilement monter à 15.000 voire 20.000 euros. Et il faut aussi prévoir des frais de maintenance de l'ordre de 1.500 à 2.000 euros par an. ■

F. DE H.

SURVEILLANCE PAR LES PARENTS

Vérifier qu'il achète bien son dîner chaud

Les cartes magnétiques permettent plein de choses. Par exemple, on peut empêcher qu'un enfant ne fasse plusieurs fois la même dépense d'affilée. Impossible par exemple d'acheter deux plats de pâtes le même jour. Bon pour sa ligne mais surtout, cela empêche le racket. « Avec l'argent liquide, on avait parfois un grand de l'école qui obligeait un petit à lui payer son repas. Les parents de l'enfant, qui lui avaient donné son argent le matin, n'y voyaient rien », indique Michel Prémat de la société AP-Kiosk. Certaines écoles ont aussi opté

pour un système permettant le maximum de surveillance par les parents. Au collège Cardinal Mercier à Braine-l'Alleud par exemple (et bientôt aux Ursulines à Mons), les parents peuvent voir, quasi en temps réel, les dépenses de leur enfant. « Ils peuvent ainsi vérifier ce que l'enfant achète, quel jour, à quelle heure ; et s'assurer qu'il n'achète pas dix barres de chocolat pour ses copains ou qu'il ne boit pas cinq canettes de Coca plutôt qu'acheter un repas », explique le directeur. Au collège d'Erpent à Namur par contre, on n'a pas voulu prendre cette option. « Beaucoup de pa-

rents ont demandé de pouvoir contrôler mais on estime que les élèves, à leur âge, savent ce qu'ils font : ils sont assez grands et on reste malgré tout dans de petites dépenses ».

MULTIPLES OPTIONS

Techniquement, ces cartes électroniques permettent de multiples autres développements : réserver un livre à la bibliothèque, commander son repas chaud, badger pour sortir de l'école à une heure inhabituelle... Mais plus on prend d'options, plus ça coûte ! ■

F. DE H.

LA FACTURATION ENCOURAGÉE PAR CIRCULAIRE

Les écoles primaires éviteront les paiements en classe dès 2015

Désolation à l'école paroissiale de La Louvière jeudi matin : portes défoncées, matériel renversé, les classes ont été mises sens dessus dessous par des cambrioleurs afin de voler sur l'argent des photos. Ce fait pousse la directrice Florence Fontaine à s'impliquer encore plus dans le projet mené avec les directions des autres écoles libres de la ville afin de passer à un système de facturation, et d'éviter le paiement en liquide en classe. « De toute façon, une circulaire nous oblige à la faire pour la rentrée 2015, mais sans nous donner de moyens supplémentaires pour nous y adapter », déplore la directrice. « C'est la circulaire sur la gratuité

de l'enseignement, précise le cabinet Milquet, en charge de l'enseignement. Et ce qu'elle dit, c'est que toutes les écoles fondamentales doivent pour la prochaine rentrée fournir un décompte, et préciser les moyens de paiement. Le virement est une possibilité mais pas la seule ».

« Non, elle n'y force pas, mais c'est implicite », réagit Éric Berthaut, directeur de l'école Ste-Marie, qui coordonne ce passage au niveau des écoles libres louviéroises. D'autant que la circulaire demande que le mineur ne soit pas impliqué dans les transactions financières. « On ne va pas accueillir chaque parent dans le bureau pour recueillir et comp-

tabiliser son paiement ». Le directeur reconnaît par ailleurs des qualités au système de virement : « C'est plus transparent. Puis ça évite les manipulations d'argent par les enfants, et donc les pertes et les vols, et ça allège la tâche des professeurs. Mais ça nous prend beaucoup de temps : chez nous, une secrétaire y consacre deux jours complets par semaine ! ».

Et puis, il y a le problème des mauvais payeurs : il y en aurait près de 30 %. « Plus qu'avant, explique M. Berthaut, car en faisant pression sur l'enfant, celui-ci poussait plus le parent à payer que ne le fait un bout de papier ». ■

X.L.